



**DIRECTION
GÉNÉRALE
DE L'OFFRE
DE SOINS**



Service d'accès aux soins (SAS)

Réunion d'information
à destination des industriels de la e-Santé

31 mars 2022



Actualités du projet SAS

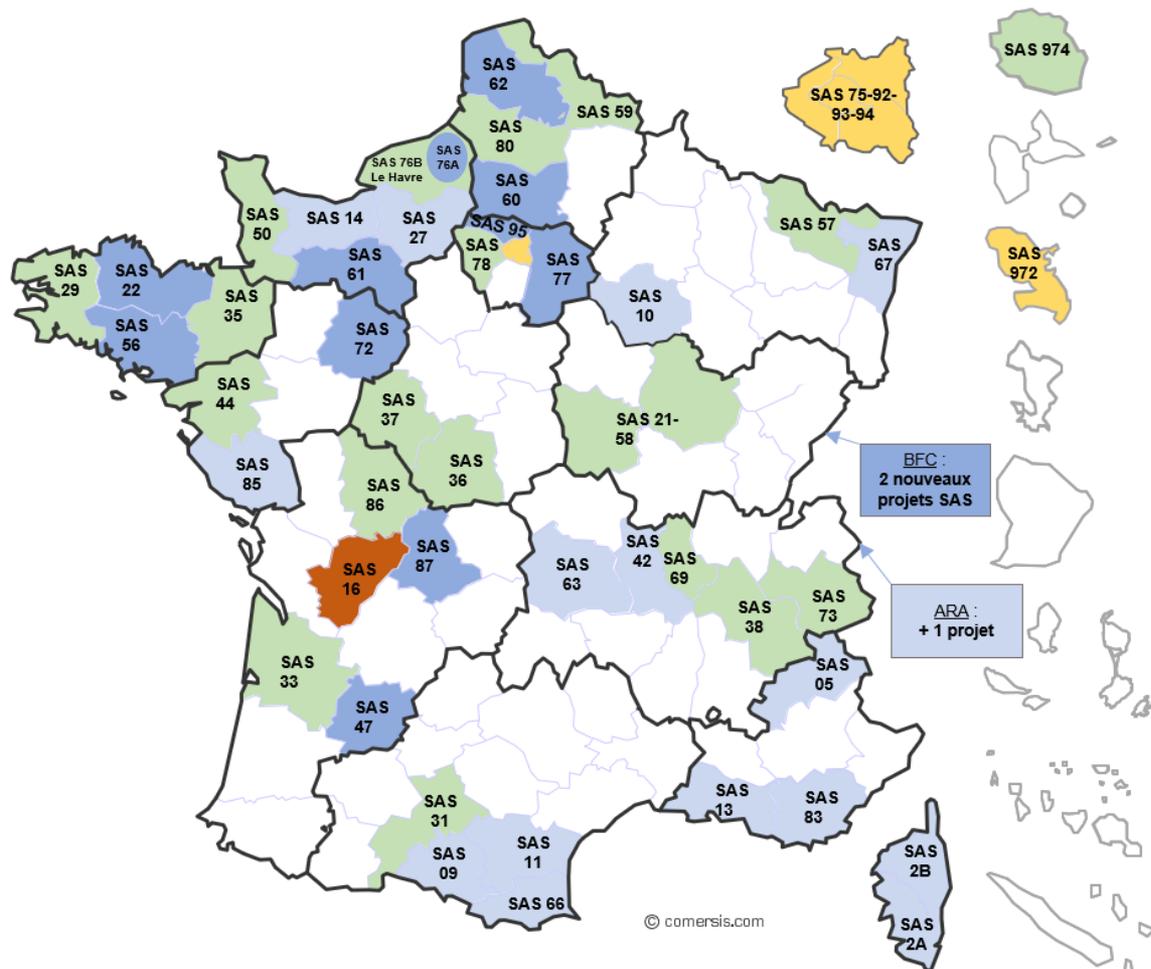
Stream 1 : Agrégation de créneaux et fluidification de la prise de RDV

Stream 2 : Travaux sur les autres fonctionnalités prioritaires

Synthèse



19 PROJETS SAS LANÇÉS : UNE DYNAMIQUE QUI SE POURSUIT AVEC LA LEVÉE PROGRESSIVE DES SITUATIONS DE BLOCAGE SUR CERTAINS TERRITOIRES



UN LANCEMENT PROGRESSIF DES PILOTES ET FUTURS SAS

- 19 pilotes sont en fonctionnement
- 2 pilotes (SAS 50 et SAS 972) relancent leurs travaux de mise en œuvre après quelques mois de suspension
- 26 nouveaux SAS devraient se lancer en 2022, dans deux ARS supplémentaires : Provence-Alpes Côte d'Azur et Corse

Etat d'avancement des territoires

- SAS en fonctionnement (19 projets)
- SAS poursuivant les travaux de mise en œuvre (2 projets)
- SAS bloqué (1 projet)
- SAS prévu au S1 2022 (13 projets)
- SAS prévu au S2 2022 (16 projets)



POINT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX LIÉS AU DÉPLOIEMENT DES PROJETS SAS

Points d'avancement majeurs

- **La généralisation du dispositif SAS** à l'ensemble des territoires a été **officiellement annoncée** lors du Séminaire SAS du 09/03/2022. A date, 26 territoires sont prêts à lancer leur SAS en 2022.
- **La plupart des pilotes SAS sont désormais lancés.** Néanmoins, des interrogations et difficultés persistent sur
 - **Les modalités de rémunération** de l'effectif prévues par l'avenant 9
 - Les difficultés de **recrutement des ARM et OSNP** pour certains territoires
- Le **décret** portant sur la création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « **Plateforme numérique du Service d'accès aux soins** » est entré en vigueur le 23/03/2022.
- Le début d'année 2022 marque la fin de la phase de test menée avec sept éditeurs de logiciels d'agendas et prise de rendez-vous pour la **fonction d'agrégation des créneaux de disponibilité des professionnels de santé.** La **généralisation** de cette fonction à l'ensemble des éditeurs est prévue mi **avril 2022.**
- Depuis décembre 2021, **6 éditeurs sont officiellement interfacés** avec la plateforme numérique SAS dans le cadre de la fonction agrégateur et les travaux sur la **phase pilote de la fonction de prise de rendez-vous** de bout en bout ont été engagés.
- Les **groupes utilisateurs** auxquels une **cinquantaine de professionnels** (régulateurs et effecteurs) prennent part depuis la phase pilote se poursuivent dans le cadre de la **co-construction de la plateforme** numérique.

Principaux enjeux à venir



Maintenir le support auprès **des pilotes** qui travaillent à la montée en charge opérationnelle de leur SAS et **accompagner les nouveaux territoires** dès que ceux-ci sont matures pour le lancement de leur SAS.



Communiquer sur le SAS et présenter son fonctionnement **dès le lancement du dispositif** sur un territoire donné afin de **recruter les effecteurs** de soins du territoire.



Poursuivre l'interfaçage des éditeurs de solutions d'agendas et de prise de rendez-vous pour la fonction agrégateur et **finaliser les travaux d'interopérabilité** de la plateforme numérique SAS, notamment :

- Le développement de la fonctionnalité de prise de rendez-vous de bout en bout chez l'éditeur
- Les travaux d'interfaçage avec les éditeurs de LRM



Préparer la généralisation de la fonction de prise de rendez-vous de bout en bout et son ouverture à l'ensemble des éditeurs concernés



GÉNÉRALISATION SAS ET PLATEFORME NUMÉRIQUE : UN DÉPLOIEMENT AU FIL DE L'EAU

Le mode de généralisation retenu pour l'ouverture du dispositif SAS à l'ensemble des territoires est une stratégie « **au fil de l'eau** ». Les ARS, avec le support de la DGOS, organisent la **veille, le lancement et l'accompagnement des territoires** lorsque ceux-ci sont **jugés « matures » sur leur organisation métier**. Le déploiement de la plateforme numérique suit la même logique. A date, il est estimé qu'une trentaine de SAS se lanceront en 2022 et l'objectif est que **l'ensemble des SAS** soit opérationnel **d'ici à fin 2023** (derniers lancements au S1 2023)



Les ARS font un **suivi régulier** des territoires et identifient les projets SAS suffisamment matures



Lorsque l'ARS identifie un projet de SAS suffisamment avancé pour préfigurer une **organisation de SAS opérationnelle sous quelques mois**, l'ARS informe la DGOS du **lancement de son accompagnement**.



Lorsque l'ensemble des acteurs terrain (ARS y compris) considère que le territoire est prêt à lancer opérationnellement son SAS et remplit les prérequis décrits dans l'instruction, **le lancement opérationnel officiel** est annoncé à la DGOS

Veille par les ARS

Conception d'un SAS

SAS lancé



DÉPLOIEMENT DE LA PLATEFORME PAR L'ORGANISATION SAS

- **Prise d'information** sur la plateforme (présentations et démonstrations)
- Remontée à l'ARS et la DGOS de la volonté de lancer la plateforme et **d'intégrer le dispositif d'accompagnement associé**



Initialisation

- **Cadrage et définition de l'organisation** dédiée au déploiement de la plateforme numérique au niveau du territoire (répartition des rôles, modalités de pilotage)
- Mise en place du **dispositif de déploiement local** et formation de l'équipe à l'outil
 - Création des premiers comptes (gestionnaires, référents territoriaux)
 - Formation grâce à des webinaires dédiés



Cadrage et préparation du déploiement

- **Mobilisation** des populations ciblées (formation, communication...) et **montée en charge progressive de la plateforme**
- Remontée des **anomalies, points de durs** auprès des ARS, et de la DGOS



Lancement plateforme

**cette phase du déploiement plateforme peut s'initier ou se poursuivre en phase « SAS lancé »*



RAPPEL DES PRINCIPES INSCRITS DANS L'AVENANT N°9 À LA CONVENTION MÉDICALE SIGNÉ LE 30 JUILLET 2021

- **Rémunération des régulateurs libéraux** : 90€/heure avec prise en charge des cotisations sociales pour les médecins secteur 1.
- **Rémunération des soins non programmés dans le cadre du SAS**. Ces soins s'entendent comme les actes réalisés dans le cadre du SAS dans les 48h sur adressage par la régulation libérale à un médecin, en dehors de sa patientèle médecin traitant, en cas d'absence de créneaux médicaux disponibles sur le territoire, c'est-à-dire après échec d'une prise de rendez-vous par le régulateur via ses outils de prise de rendez-vous en ligne. La rémunération se traduit par 2 indicateurs du forfait structure.

Indicateur n°8 : « Valoriser la participation à une organisation proposant la prise en charge de soins non programmés dans le cadre de la régulation du SAS »

À compter de 2022, l'indicateur est réévalué de 200 points (1400€/an) et les conditions de validation de l'indicateur sont :

- Accepter de remonter des créneaux disponibles vers la plateforme numérique SAS (manuellement avec 2 heures de disponibilité par semaine ou via l'interfaçage de sa solution de prise de rendez-vous) ;
- Participer au SAS (et donc accepter d'être sollicité pour prendre des patients en sus de ses disponibilités).



« Indicateur n°9 : Valoriser l'effectation des soins non programmés régulés par le SAS »

À compter de 2022, ce nouvel indicateur valorise les SNP selon l'activité effectuée sur un trimestre. Le médecin doit respecter les conditions précédentes de l'indicateur 8 et répondre favorablement à des sollicitations du SAS en recevant des patients en consultation en plus des patients prévus à son agenda. La rémunération SAS du médecin est alors complétée par le versement d'un forfait trimestriel progressif plafonné, basé sur le nombre de patients pris en charge sur appel du SAS selon le barème suivant :

- 70 € de 5 à 15 SNP réalisés ;
- 210 € de 16 à 25 SNP réalisés ;
- 350 € de 26 à 35 SNP réalisés ;
- 490 € de 36 à 45 SNP réalisés ;
- 630 € au-delà de 45 SNP réalisés.



Vos remarques – vos questions ?



PRÉSENTATION PLATEFORME NUMÉRIQUE SAS

CONTEXTE

- Hausse de la fréquentation des services d'urgence, avec plus de **21 millions de passages**
- **43%** pourraient être pris en charge par la médecine de ville



SOLUTION : LE SAS – PLATEFORME NUMERIQUE

- Un Service d'Accès aux Soins (SAS), annoncé dans le cadre **du Pacte pour la refondation des urgences et mesure clé du Ségur de la Santé**
- Service fondé sur un **partenariat ville-hôpital** permettant **d'accéder à toute heure à un professionnel de santé sans se rendre aux urgences**

Une plateforme qui s'appuie sur Santé.fr et ayant pour fonctionnalités principales :

Enrichissement de l'annuaire Santé.fr, fondé sur les bases de données nationales proposant une offre de soins exhaustive pour accéder aux informations sur l'offre de soins

Un service **agrégant les disponibilités des professionnels de santé** issues de leurs outils sans s'y substituer

à venir

Fluidification de la prise de RDV par les régulateurs pour les patients grâce à un parcours sans couture



RAPPEL – MODALITÉS DE TRAVAIL AVEC LES ÉDITEURS

Les travaux à réaliser ont été priorisés afin de déployer les fonctionnalités socles rapidement, à savoir **l'agrégation de créneaux de disponibilités** ainsi que **la prise de rendez-vous** pour les régulateurs. Des travaux complémentaires ont également été lancés sur des cas d'usage prioritaires.

Le chantier **interopérabilité** se scinde en deux stream

Stream 1 « Agrégation de créneaux de disponibilités et prise de RDV »

Les travaux d'interfaçage du « Stream 1 » concernent la remontée des créneaux de disponibilités au sein de la plateforme numérique SAS et la prise de RDV. Dans le cadre de ces travaux, sont concernés :

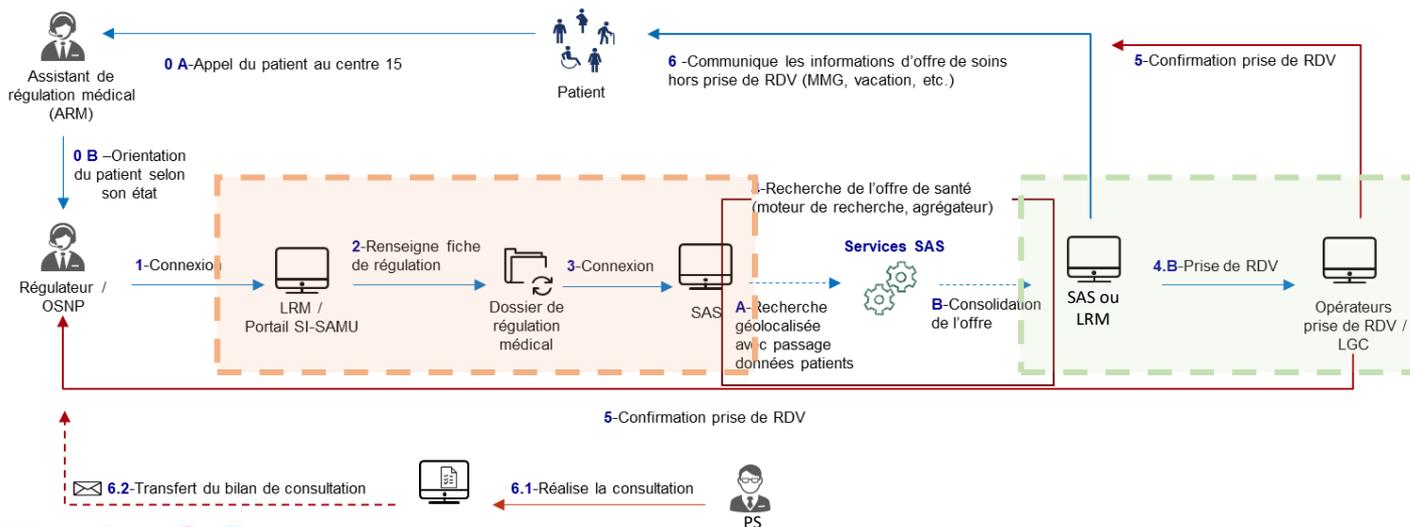
- Solutions logicielles à destination des professionnels de santé, en exercice coordonné ou non ;
- Solutions logicielles comprenant un module agenda avec ou sans prise de RDV.

Stream 2 « Cas d'usage et fonctionnalités prioritaires »

En parallèle, sur des échéances plus long termes, des travaux sont menés sur des cas d'usage complémentaires. Les fonctionnalités prioritaires sont :

- Authentification unique entre LRM et la plateforme ;
- Limiter la ressaisie de données entre LRM et la plateforme ;
- Agrégation des plages de gardes et vacations.

Rappel du process de bout en bout





Actualités du projet SAS

Stream 1 : Agrégation de créneaux et fluidification de la prise de RDV

Stream 2 : Travaux sur les autres fonctionnalités prioritaires

Synthèse

AGRÉGATION DE CRÉNEAUX PILOTE – STATUT D'AVANCEMENT

Objectifs des travaux menés dans le cadre des travaux exploratoires : **explorer, tester et valider l'atteinte des différents objectifs** en vue de lancer la généralisation à l'ensemble des éditeurs concernés par le cas d'usage.

Rappel de la démarche de travail



2021				2022				
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai

SAS

Développements agrégateur ▲ MES Agrégateur 11/08

Editeurs

MONMEDECIN.ORG ▲ MES 11/08

MEDUNION URGENCES ▲ MES 26/11

MAIIA ▲ MES 02/12

CLICKDOC ▲ MES 10/12

KELDOC ▲ MES 03/01

MAINCARE ▲ MES 10/01

DOCTOLIB ▲ MES 31/03 sur 2 territoires



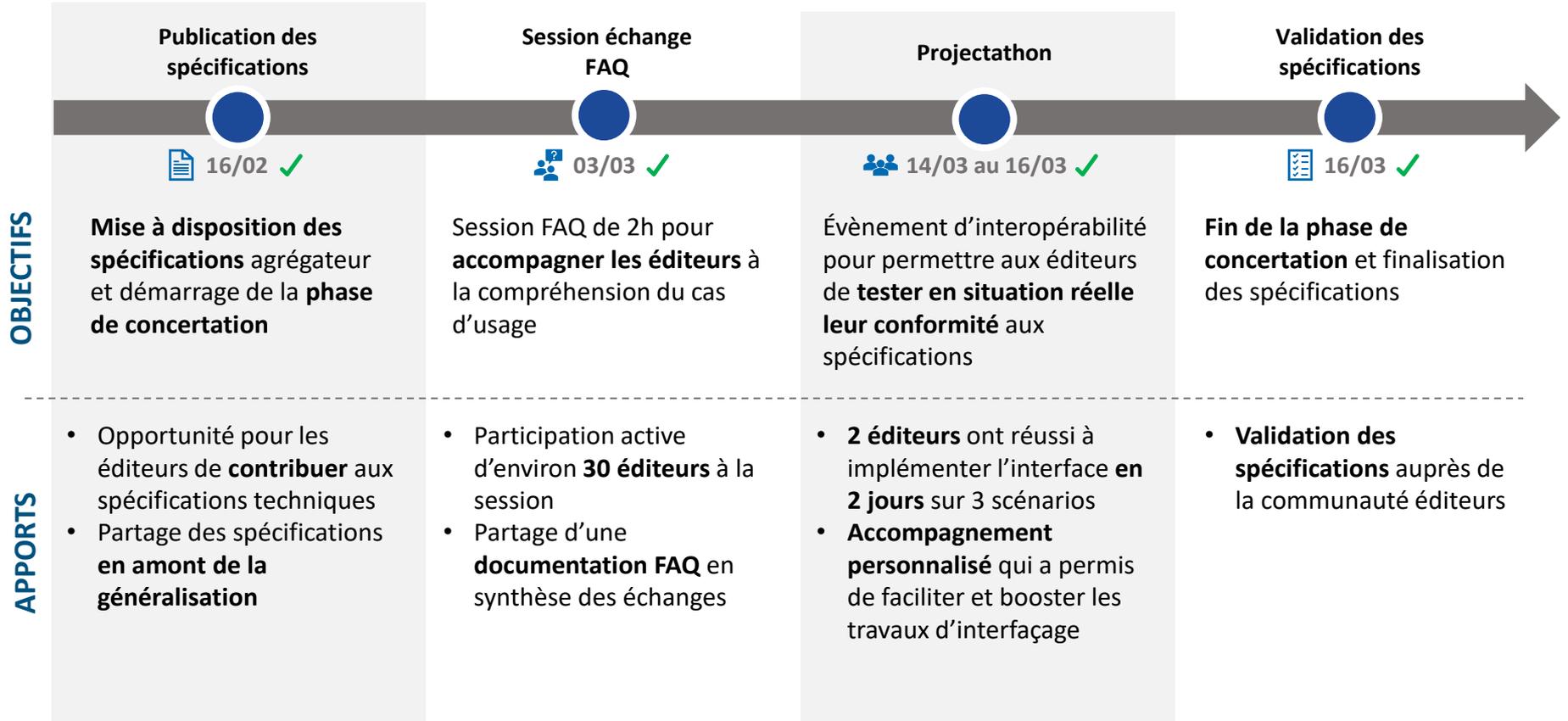
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFRE DE SOINS



Retard dans la mise en service de Doctolib pour des raisons juridiques et techniques sur les modalités de la convention

AGRÉGATION DE CRÉNEAUX PILOTE – PHASE DE CONCERTATION

La phase pilote a permis d'élaborer **des spécifications éprouvées et enrichies** sur la base des travaux menés avec les éditeurs. Ces spécifications ont été **mises en concertation avec la communauté éditeurs** du 16 février au 16 mars avant d'avoir pu être **validées**.





AGRÉGATION DE CRÉNEAUX PILOTE – VALIDATION DU PILOTE



VALIDATION DES UTILISATEURS

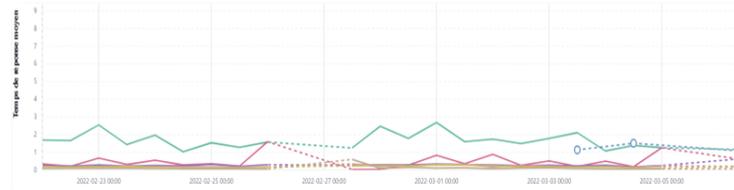
2 ateliers ont été menés avec les utilisateurs finaux les 3 et 8 février 2022 pour tester la fonctionnalité agrégateur :

- ✓ Satisfaction exprimée par les utilisateurs finaux
- ✓ Validation de l'adéquation de la fonctionnalité avec le besoin métier



VALIDATION TECHNIQUE

- ✓ Mise à l'épreuve de l'agrégateur concluante sur plus de **6 mois en production** (depuis le 11 août 2021)
- ✓ Temps de réponse éditeurs aux alentours de **3 à 5 secondes**



ID DE STRUCTURE

Contexte

- ID structure permet de faire le rapprochement avec la situation d'exercice du PS et ainsi **rattacher les données éditeurs à celles des annuaires nationaux**, ce qui permet de profiter pleinement des fonctionnalités proposées par la plateforme

Démarche

- ✓ Sondage partagé aux éditeurs
- ✓ Ateliers menés avec des éditeurs pilotes pour comprendre les enjeux et contraintes

Conclusion

- **Difficulté pour une majorité d'éditeurs à fournir la donnée**
- Proposition **d'accompagner les éditeurs grâce à une documentation enrichie** dans les spécifications pour faciliter l'intégration de la donnée

CONCLUSION



Validation de la phase Pilote du cas d'usage d'agrégation de créneaux de disponibilités



GÉNÉRALISATION AGRÉGATION DE CRÉNEAUX – RETOURS SUR LE SONDAGE

Nous remercions les éditeurs ayant répondu au sondage du 24 janvier, ce qui nous permet de préparer au mieux la phase de généralisation pour accompagner l'ensemble des éditeurs concernés

Courant 2022, **12 éditeurs se sont déjà positionnés** pour réaliser les travaux d'interfaçage avec la plateforme numérique

Avril à juin
8 éditeurs

Juillet à septembre
1 éditeur

Octobre à décembre
3 éditeurs

**MaQuestionMedicale, Maincare, Medin+, Focus Santé, H24Care, Medicalib, Medaviz, CPTS-France*

**Médecin Online*

**MIPIH, MesDocteurs, MAELA*

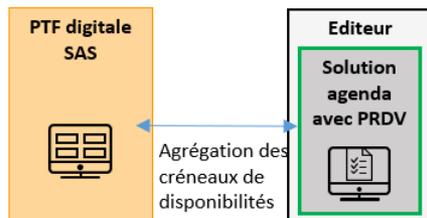
Pour les éditeurs concernés par le cas d'usage et souhaitant également se positionner sur une des options ci-contre, merci de nous l'indiquer par mail à l'adresse suivante :

sas-contact.editeur@esante.gouv.fr

Les retours du sondage ont permis de **valider les différentes configurations possibles** en prévision de la généralisation et de **s'assurer de leur compatibilité** avec les travaux menés lors de la phase Pilote

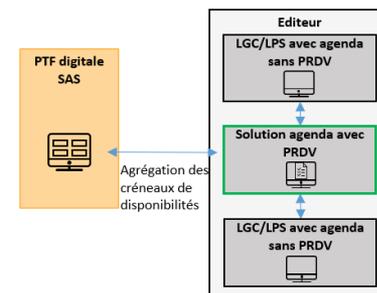
Cas 1 : Éditeurs ayant une solution unique d'agenda avec prise de RDV. Les travaux d'interfaçage seront menés avec cette solution

➔ **63%** (10 éditeurs)



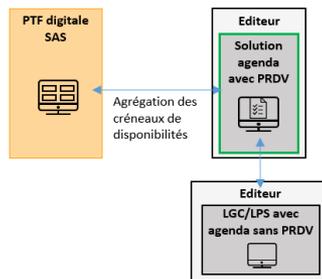
Cas 2 : Éditeurs ayant plusieurs solutions logicielles dont une solution d'agenda avec prise de RDV. Les travaux d'interfaçage seront réalisés avec la solution agenda avec prise de RDV

➔ **19%** (3 éditeurs)



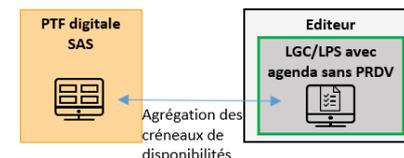
Cas 3 : Éditeurs ayant une solution agenda sans prise de RDV (ex. certains LGC/LPS) et possédant une interface ou un partenariat avec un éditeur de solution agenda avec prise de RDV. Les travaux d'interfaçage seront réalisés directement avec la solution partenaire

➔ **6%** (1 éditeur)



Cas 4 : Éditeurs ayant une solution agenda sans prise de RDV (ex. certains LGC/LPS) et ne possédant pas d'interface ou de partenariat avec un éditeur de solution agenda avec prise de RDV. Les travaux d'interfaçage seront réalisés directement avec la solution agenda sans prise de RDV

➔ **12%** (2 éditeurs)



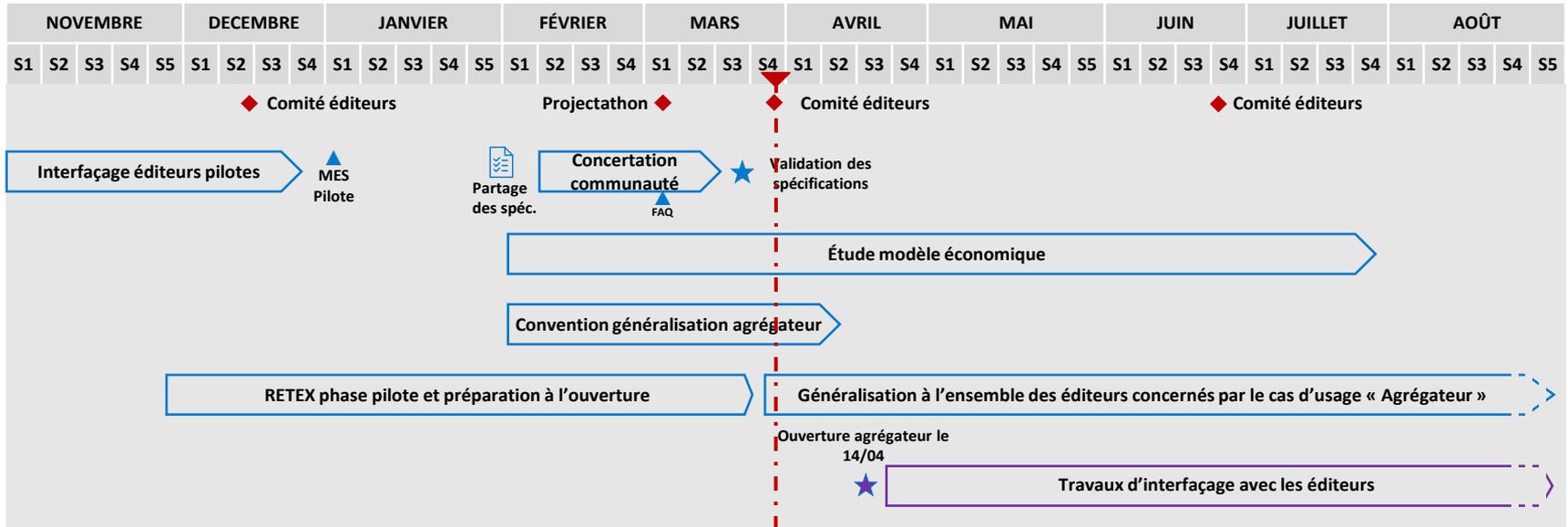
Arbitrage en cours par la CNAM sur la compatibilité de ce cas avec l'avenant 9 où les conclusions seront partagées à la réunion du 14/04



GÉNÉRALISATION AGRÉGATION DE CRÉNEAUX – MODALITÉS D'OUVERTURE

Pour rappel, la **généralisation va se dérouler en deux étapes**, une ouverture en **avril pour la partie agrégation de créneaux** puis en **juillet pour la partie prise de RDV**

Nous proposons de réaliser une **session dédiée le 14/04 de 15h30-17h00** avec les éditeurs afin **d'officialiser l'ouverture de la phase de généralisation** et partager l'ensemble des modalités nécessaires



PROCHAINES ÉTAPES

- Élaboration de la convention généralisation agrégateur
- Session dédiée le 14/04 de 15h30 à 17h pour officialiser l'ouverture de la généralisation de l'agrégateur
- Étude sur le modèle économique

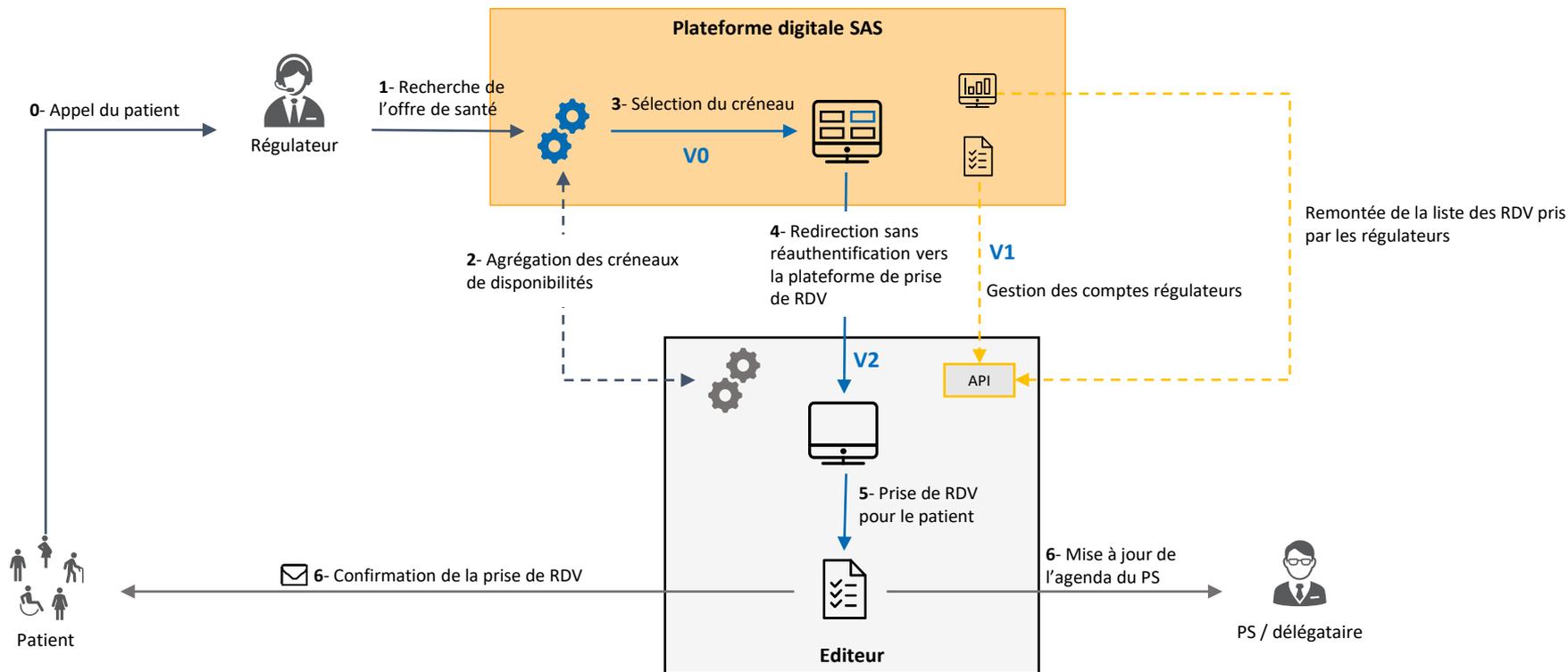


Vos remarques – vos questions ?



FLUIDIFICATION DE LA PRISE DE RDV PILOTE – SCHÉMA DE PRÉSENTATION

Après avoir agrégé les créneaux de disponibilités suite à une recherche d'offre de santé, le régulateur sélectionne un créneau et est redirigé vers la plateforme de prise de RDV éditeur sans avoir à se réauthentifier. Dans la solution éditeur, le régulateur va pouvoir ensuite prendre RDV pour le patient.



Objectifs des versions

- **V0 : Valider le processus de bout en bout** jusqu'à la prise de RDV pour le patient dans la solution éditeur
- **V1 : Gestion des comptes régulateurs** à créer dans les solutions éditeurs
- **V2 : Authentification unique** entre la plateforme numérique SAS et les solutions éditeurs



FLUIDIFICATION DE LA PRISE DE RDV PILOTE – FOCUS RDV V1

Objectifs des travaux RDV V1

Permettre la **gestion des comptes régulateurs SAS** à créer dans les solutions éditeurs pour qu'ils aient les droits et habilitations nécessaires à la **prise de RDV pour un tiers**

Le flux repose sur des webservices se basant sur l'**API REST du standard HL7 FHIR** (<https://www.hl7.org/fhir/http.html>) et s'appuyant sur la **ressource Practitioner**

- Pour la création de compte : requête HTTP POST de type **interaction create**
- Pour la modification de compte : requête HTTP PUT de type **interaction conditional update**

La suppression de compte est modélisée par une requête de type « modification de compte » où l'on retire l'habilitation

Les requêtes seront transmises de façon **synchrone** et contiendront une **unique ressource FHIR Practitioner** portant l'ensemble des données relatives au compte à créer ou à mettre à jour au **format JSON**.

Données transmises par la plateforme numérique SAS

- **ID national du régulateur ***
- **Nom**
- **Prénom**
- **Email**
- **Habilitation (active ou non)**

**Certains régulateurs n'ont pas de ID national à date. Nous utiliserons un ID technique SAS de manière transitoire.*

Réponse attendue par les éditeurs

- En cas de succès, une réponse HTTP avec le code 201 ou 200 est attendue
- En cas d'erreur, une réponse HTTP KO accompagnée du code erreur correspondant (4xx ou 5xx) et d'une ressource OperationOutcome est attendue (<https://www.hl7.org/fhir/operationoutcome.html>)



FLUIDIFICATION DE LA PRISE DE RDV PILOTE – FOCUS RDV V2

Objectifs des travaux RDV V2

Mise en place par les éditeurs d'une **délégation d'authentification** avec la plateforme numérique SAS

- L'objectif est de proposer au régulateur une **navigation sans couture** entre la plateforme et la solution éditeur sans avoir besoin de se réauthentifier
- Le flux s'appuie sur le protocole **OpenID Connect**

REPUBLICQUE FRANCAISE
Service d'accès aux soins
Un service de Santé.fr

SE CONNECTER

Identifiez-vous pour accéder au service d'accès aux soins

Nom d'utilisateur ou courriel
Votre adresse électronique

Mot de passe
Votre mot de passe

Mot de passe oublié ?

CONNEXION

SANTÉ PRO CONNECT (Réservé aux professionnels)

s'identifier avec PRO SANTE CONNECT
Un service du ministère chargé de la Santé

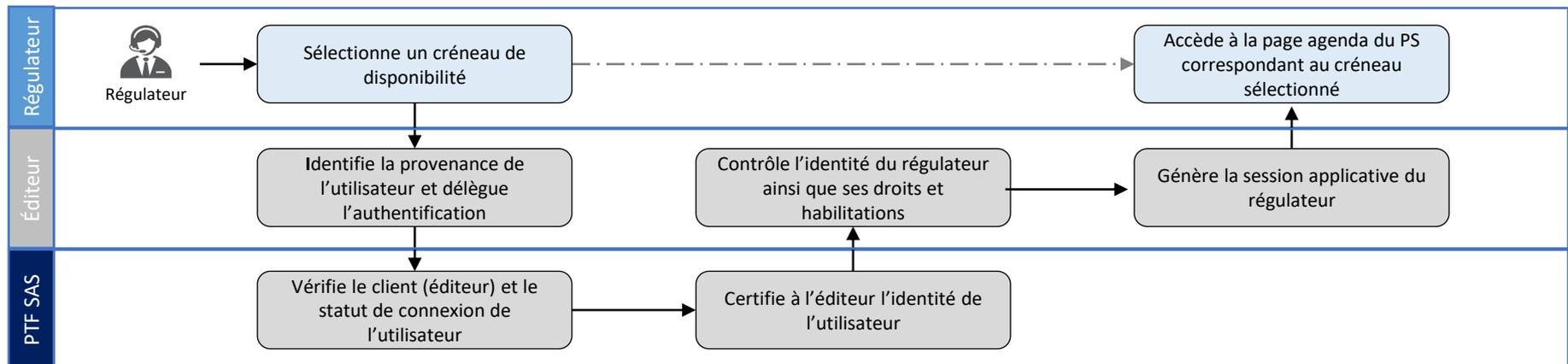
Le traitement de vos données à caractère personnel est soumis à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Avant la création de votre compte, nous vous invitons à consulter les conditions générales d'utilisation et la politique de confidentialité du SAS.

Les utilisateurs de la plateforme numérique SAS ont la possibilité de se connecter soit par **login / mot de passe** soit par **Pro Santé Connect**

Nous menons également des travaux afin **d'équiper l'ensemble des régulateurs de cartes CPx** et leur permettre de se connecter via Pro Santé Connect.

- ✓ Cette démarche s'inscrit dans la **trajectoire d'implémentation de l'outil Pro Santé Connect** par les éditeurs avec laquelle les travaux de **délégation d'authentification** seront compatibles

Diagramme de fonctionnement de la délégation d'authentification





MISE EN PLACE D'UN PILOTE RÉDUIT POUR DOCTOLIB DANS LA VIENNE ET LA SOMME

Afin de lancer les travaux d'interopérabilité avec la plateforme numérique SAS, 7 éditeurs ont été sélectionnés dans le cadre d'une phase dite « pilote ».

L'objectif est désormais d'interfacer Doctolib avec la plateforme numérique SAS. **Pour cela, et au regard du nombre de clients, nous avons décidé de lancer une pilote réduit avec Doctolib dans les départements de Somme et de la Vienne.**



Scénario : dans ces deux départements, la prise de rendez-vous de bout en bout serait déployée avec l'éditeur Doctolib (hors SSO). Pour information, ces SAS ont été retenus en fonction du taux de pénétration de Doctolib dans ces territoires (médecine générale) et de l'utilisation de la plateforme numérique. **L'ouverture du flux entre Doctolib et la plateforme va donc se lancer le 31 mars 2022.**



Objectifs : le nombre de clients Doctolib et son potentiel impact sur la plateforme nous oblige à passer par une phase pilote et ainsi explorer, tester et valider l'interfaçage entre la plateforme numérique SAS et la solution Doctolib. En effet, ce test sur un nombre limité de SAS nous permettra de remonter les éventuels dysfonctionnements et de les corriger avant d'ouvrir à l'ensemble du territoire national.

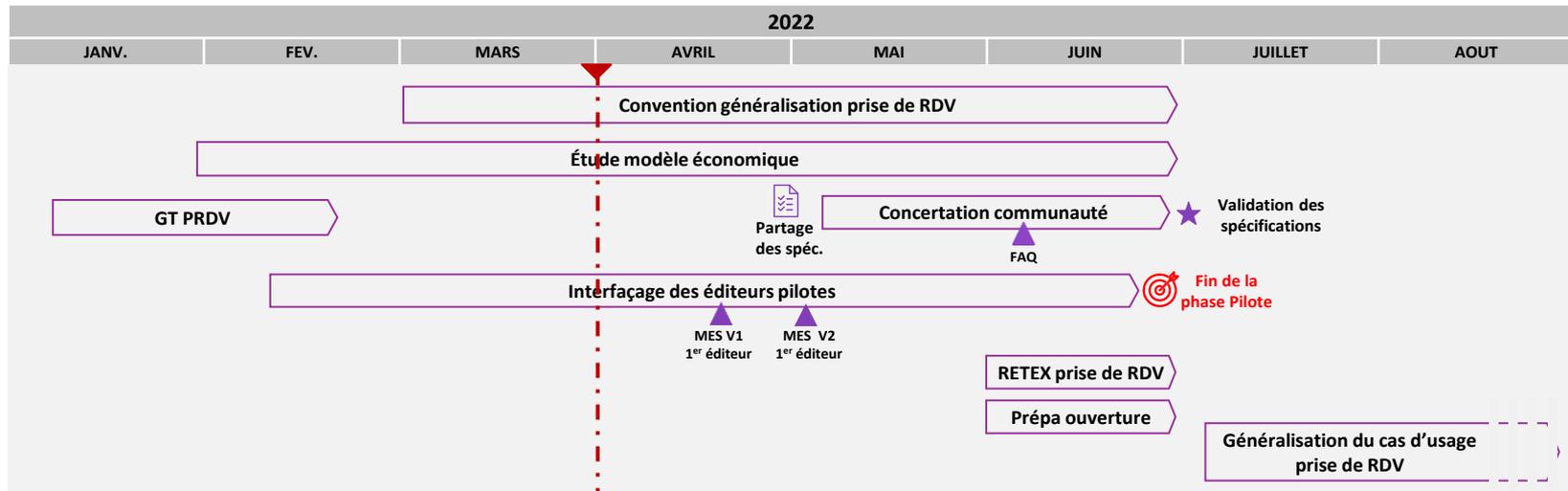
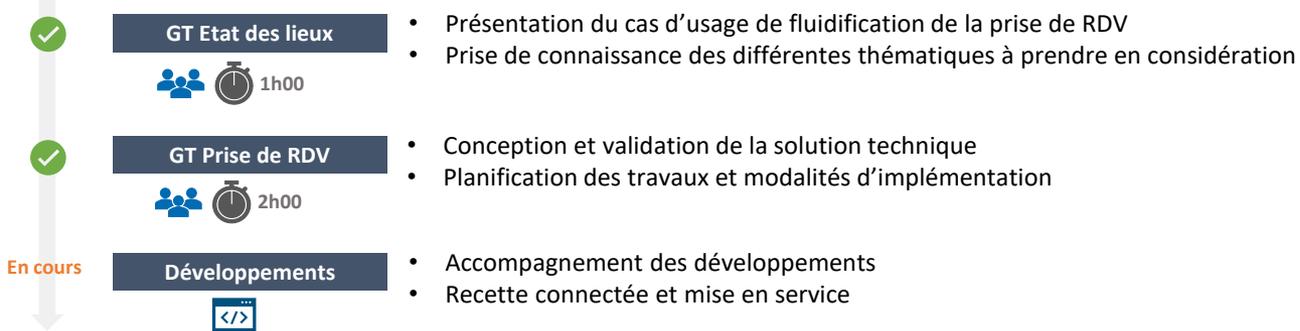


Temporalité de mise en œuvre : 31 mars 2022 au 30 mai 2022.



FLUIDIFICATION DE LA PRISE DE RDV PILOTE – DÉMARCHE ET PLANNING DE PRINCIPE

Démarche de travail



PROCHAINES ÉTAPES

- Mise en service des interfaces avec les éditeurs pilotes
- Travaux préparatoires à la généralisation du cas d'usage prise de RDV



Vos remarques – vos questions ?



Actualités du projet SAS

Stream 1 : Agrégation de créneaux et fluidification de la prise de RDV

Stream 2 : Travaux sur les autres fonctionnalités prioritaires

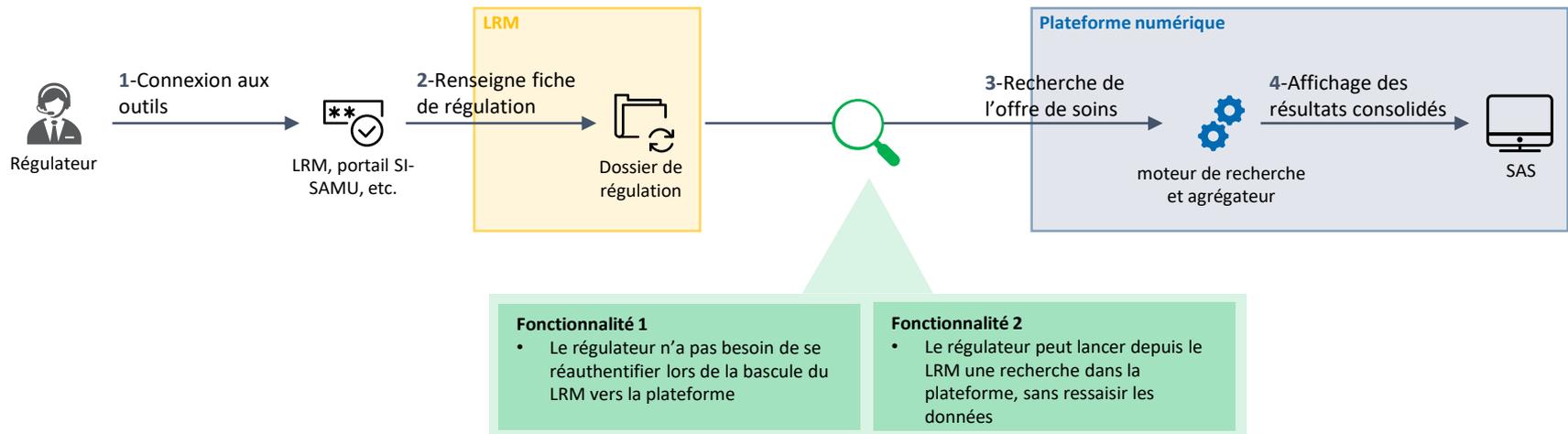
Synthèse



LRM – TRAVAUX SUR LES FONCTIONNALITÉS PRIORISÉES

Dans l'optique de **fluidifier le parcours régulateur** et en **adéquation avec les objectifs et la trajectoire** de la plateforme numérique SAS, les deux fonctionnalités ci-dessous ont été priorisées suite à une analyse métier et **au recueil du besoin auprès des utilisateurs finaux** :

- Limiter le nombre d'authentification entre les solutions LRM et la plateforme numérique SAS
- Limiter la ressaisie des données d'une solution à l'autre pour lancer une recherche d'offre de soins





DEMARCHE DE TRAVAIL



PHASES

OBJECTIFS

GT Présentation	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation des solutions logicielles LRM et de la plateforme numérique • Présentation des cas d'usage et temps d'échange sur les fonctionnalités identifiées
Cadrage	<ul style="list-style-type: none"> • Synthèse des éléments recueillies lors du GT • Analyse des spécificités à prendre en considération
GT Conception	<ul style="list-style-type: none"> • Co-construction et validation de la solution technique • Planification des travaux et modalités d'implémentation
Développements	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des développements éditeur • Recette connectée et mise en service



ÉTUDE MÉTIER « AGRÉGATION DES PLAGES DE GARDES ET VACATIONS »

INTÉGRATION DES STRUCTURES AU DISPOSITIF SAS ET MATÉRIALISATION DANS LA PLATEFORME

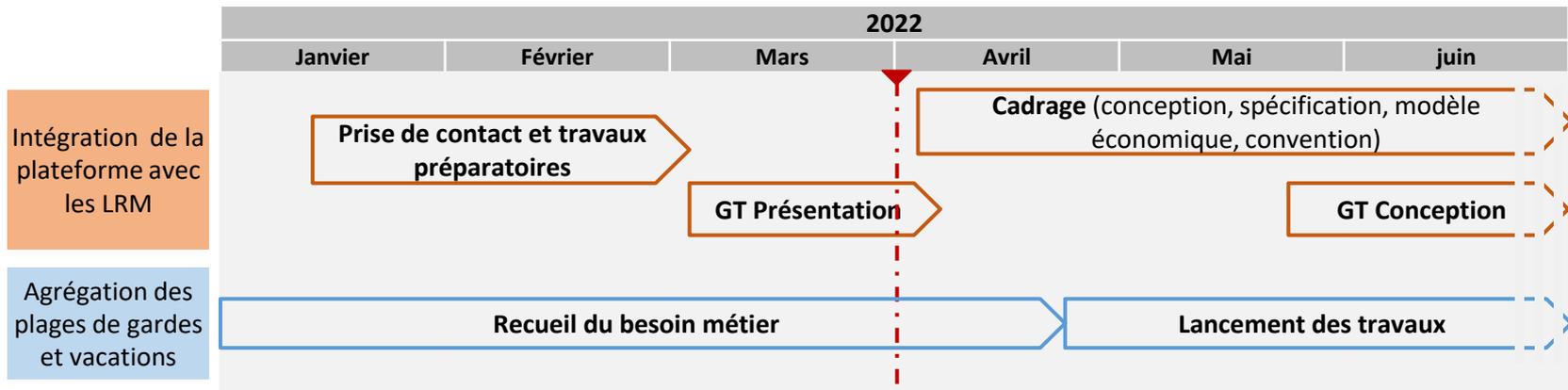
Étude métier en cours de finalisation avec la CNAM

	Description	Processus dans la plateforme
<p>Communauté Professionnelle Territoriale de Santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Je suis médecin libéral et j'affiche mes créneaux de disponibles sur la plateforme de façon individuelle (manuelle ou automatique) ; • Je participe au SAS via ma CPTS ce qui implique que j'accepte d'être contacté par ma CPTS afin de recevoir des patients en sus de mes disponibilités. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas cocher sur « <i>Ne plus afficher mes créneaux éditeurs</i> » et déclarer sur l'honneur le fait d'avoir une solution interfacée avec la plateforme (automatique) ou renseigner 2 heures par semaine sur la plateforme (manuelle) ; • Cocher sur « Je participe au SAS via ma CPTS ».
<p>Maison de Santé Pluridisciplinaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Je suis médecin libéral et j'affiche mes créneaux de disponibles sur la plateforme de façon individuelle (manuelle ou automatique) ; • Je participe au SAS via ma MSP ce qui implique que j'accepte d'être contacté par ma MSP afin de recevoir des patients en sus de mes disponibilités. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas cocher sur « <i>Ne plus afficher mes créneaux éditeurs</i> » et déclarer sur l'honneur le fait d'avoir une solution interfacée avec la plateforme (automatique) Ou renseigner 2 heures par semaine sur la plateforme (manuelle) ; • Cocher sur « Je participe au SAS via ma MSP ».
<p>Centre de Santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Je suis médecin libéral et j'affiche mes créneaux de disponible via mon centre de santé sur la plateforme ; • Je participe au SAS via mon centre de santé ce qui implique que j'accepte d'être contacté par mon CDS afin de recevoir des patients en sus de mes disponibilités. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je n'ai aucune action en tant médecin libéral salarié. • Mon centre de santé se charge de communiquer les disponibilités et de ré orienter les patient en sus des disponibilités remontées.



PLANNING DE PRINCIPE ET PROCHAINES ÉTAPES

Les travaux ont été lancés avec les éditeurs de LRM sur les cas d'usage prioritaires. L'étude métier se poursuit sur le cas d'usage d'agrégation des plages de gardes et vacances



PROCHAINES ÉTAPES

- Cadrage des travaux d'interfaçage pour les cas d'usages LRM prioritaires
- Finalisation du cadrage métier sur la cas d'usage d'agrégation des plages de gardes et vacances



Vos remarques – vos questions ?



Actualités du projet SAS

Stream 1 : Agrégation de créneaux et fluidification de la prise de RDV

Stream 2 : Travaux sur les autres fonctionnalités prioritaires

Synthèse



SYNTHÈSE - PROCHAINES ÉTAPES

Pour les éditeurs concernés par le cas d'usage d'agrégation de créneaux et souhaitant également se positionner sur 2022, merci de nous l'indiquer par mail à l'adresse suivante

sas-contact-editeur@esante.gouv.fr

PROCHAINES ÉTAPES

Stream 1

« Agrégation de créneaux de disponibilités et prise de RDV »

Agrégation de créneaux

- Élaboration de la convention généralisation agrégateur
- Session dédiée le 14/04 de 15h30 à 17h pour officialiser l'ouverture de la généralisation de l'agrégateur
- Étude sur le modèle économique

Prise de RDV

- Mise en service des interfaces avec les éditeurs pilotes
- Travaux préparatoires à la généralisation du cas d'usage prise de RDV

Stream 2

« Cas d'usage et fonctionnalités priorités »

Fonctionnalités priorités

- Cadrage des travaux d'interfaçage pour les cas d'usages LRM priorités
- Finalisation du cadrage métier sur la cas d'usage d'agrégation des plages de gardes et vacations



Vos contacts



DIRECTION
GÉNÉRALE
DE L'OFFRE
DE SOINS

MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Contact métier
DGOS

dgos-sas@sante.gouv.fr



Contact opérationnel
ANS

sas-contact-editeur@esante.gouv.fr



MERCI !

Merci de votre participation !



DIRECTION
GÉNÉRALE
DE L'OFFRE
DE SOINS

